

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2010

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal des 1^{er} et 29 mars 2010

Secrétaires : François CHOLOUX et Alexandre FAURET

Observations : Mr BOUSSARD spécifie que Sébastien GOYEAU était également intervenu sur le vote des taxes au même titre que Mr GROLLEAU.

Par ailleurs, il était convenu qu'aucune modification ne devait intervenir après l'approbation par le secrétaire de séance or pour le dernier compte rendu, il a été modifié 2 fois ! Attention à respecter la procédure adoptée par le conseil municipal pour l'approbation des comptes rendus. La remarque de Mr BOUSSARD est prise en compte.

En préambule : le maire informe le conseil municipal d'un accident mortel ce matin au niveau de la Chapelle St Martin sur la nationale 149 : c'est le 9^{ème} depuis 2001. A nouveau la présence des platanes a été la cause d'un mort. Cet après midi, le maire a eu la confirmation qu'il s'agissait d'un suicide.

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal prise le 6 juillet 2009 et transmise à tous les services compétents (état + collectivités territoriales + parlementaires) demandant la sécurisation de la nationale par la pose des glissières de sécurité ou bien la suppression des platanes et propose de renouveler cette motion. Pour quelles raisons ces platanes sont-ils toujours là ? Il reste 6 platanes, faut-il qu'il y ait 6 morts pour qu'il se passe quelque chose ?

La question fondamentale est : A quand la déviation de la route ?

A ce sujet, « l'association pour la route Nantes Poitiers Limoges » renouvelle sa demande de subvention, à cette occasion, une copie de la nouvelle délibération leur sera envoyée.

2. Compte rendu des commissions

a. **Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement**

- **Suite de la tempête Xynthia** : les travaux principaux sont réalisés (toiture de la salle des fêtes, il reste quelques détails d'étanchéité à régler et quelques lames des volets sur la verrière à changer).

Il reste le théâtre, la halte garderie, l'église.

Mr MARY précise que ces dépenses imprévues auront une incidence sur le budget voté, une décision modificative aura donc lieu dès le remboursement par l'assureur.

- **garderie périscolaire** : démarrage des travaux d'agrandissement comme prévu et déroulement sans problème pour l'instant. Montage du mur en pierre programmé avec les services techniques dans le courant des semaines à venir.
- Pendule de l'église en panne depuis quelques semaines : réparation prévue mercredi prochain. Coût des travaux : 800 € pour la réparation du cadran.
- **Restaurant scolaire** : Commande passée le 6 avril pour changement du bac dégraisseur à la cantine. Travaux urgents.

b. **Commission « Enfance Jeunesse »**

Compte rendu joint.

- Périscolaire :
 - o Mme MERCERON informe le conseil municipal d'une visite des services de la PMI dans les locaux provisoires de la garderie. Les personnes qui sont intervenues n'étaient pas au courant qu'il y avait des travaux d'agrandissement de notre local ! La visite s'est bien déroulée. Exemple de demandes formulées :

certificats médicaux pour des stagiaires école d'une semaine, affichage des menus dans les locaux, etc... Nous restons dans l'attente de leur compte rendu de visite.

- Une rencontre a eu lieu avec la CAF qui a précisé qu'il serait bon de modifier les tarifs du mercredi en différenciant les QF 1 et les QF 2 (Quotient Familial fixé en fonction des revenus). Question : faut-il baisser le prix ou augmenter celui des QF 2 ? Sujet à étudier en commission. Remarque de Mme MERCERON : pour répondre à la demande de la CAF, le nombre de tableaux à remplir et de statistiques à faire est impressionnant, une demie journée par semaine de secrétaire est nécessaire.
- Le cahier des charges pour le mobilier de la garderie est à revoir avec le directeur de la maison de retraite (ex. : fauteuil non adapté ou dangereux pour les petits).
- Le Relais Assistante Maternelle débute le 19 avril dans les locaux de la garderie provisoire.
- Questionnaire enquête pour les repas bio : 44 réponses à ce jour. Une analyse des réponses sera présentée lors d'un prochain conseil.
- Mme GILBERT Isabelle, domiciliée à « La Brétinière », répondant aux critères de recrutement en C.A.E. « passerelle » (moins de 26 ans) a été recrutée à raison de 20 heures par semaine (24 heures pendant les semaines scolaires et 4 pendant les vacances). Elle commencera le 19 avril. Ses horaires seront les suivants : lundis et vendredis de 9 h à 16 h et les mardis et jeudis de 11 h à 16 h. Son travail consiste en l'aide à la cuisine, accompagnatrice pour le Pédibus (4^{ème} personne), aide au nettoyage de la salle avant et après les week end de location (vitres, tapis, sanitaires). Cette personne viendra compléter le personnel de la cantine afin d'éviter les heures complémentaires du personnel titulaire. Durée du contrat : 12 mois pris en charge à 90 %. Non renouvelable. Ce type de contrat doit déboucher sur un travail dans le secteur marchand. Mais il est évident qu'il peut aussi être pérennisé chez le même employeur.
- Un devis a été demandé pour la fourniture de housses jetables sur les échelles alimentaires : devis à étudier en commission pour choisir des housses jetables ou non ? Est-ce une obligation ?
- Conseil des jeunes : travail en cours : répertoire des mares, des fontaines avec leur histoire.

Autres questions posées lors de la commission :

- faut-il imposer un règlement intérieur dans le car ? la réponse du maire est non. Il faut que les enfants attachent leur ceinture et ceci doit être respecté (Code de la Route).
- Régime des inscrits à la cantine en régulier ou occasionnel : pas modifiable en cours de mois mais seulement en fin de mois (à spécifier dans le règlement intérieur).
- Soirée à thème : proposition d'un sujet sur les légumes « non connus » à cuisiner.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

Compte rendu du 27 mars joint.

- demandes de Mr Dominique EMAURE : accord pour le curage d'un fossé à Nantilly mais réflexion à mener en commission pour débouchage d'un chemin desservant une parcelle avec un étang lui appartenant.
- Barrières de protection le long de la maison de Mr HUARD : prévoir un budget de 900 € environ.
- Les numéros des maisons à Nantilly sont posés. Les bâtiments d'élevage sont-ils numérotés ? La réponse est non mais il est possible de le faire à la demande en cas de besoin spécifique pour les livraisons par exemple.

- Devis en cours pour les peintures au sol : rappel pour matérialisation des emplacements de parking le long de la rue du Presbytère.
- Sécurisation du circuit « pédibus » : les poteaux sont installés sur tout le parcours de l'école à la cantine pour sécuriser les trottoirs. Les enfants du centre de loisirs l'ont utilisé ce jour, résultat satisfaisant.
- Aménagement du parking arrière de l'école à étudier avec changement des emplacements pour vélo.
- Stationnement des véhicules à la sortie de l'école privée, rue du Stade, à régler. Les voitures s'arrêtent sur le trottoir ou sur les passages piétons. Un avis pourra être envoyé à l'école.
- 700 tonnes de pierre ont été étalées cette année dans les chemins. Difficultés dans certains chemins pour stabiliser la pierre du fait du passage croissant de véhicules (chemin d'artoreau).

Commission Vie Associative

Comptes rendus joints.

Le travail pour la préparation du 14 juillet est bien avancé. Mr BERTIN félicite le travail des membres de la commission à ce sujet.

Commission communication

- Le prochain conseil aura lieu le 10 mai et non pas le 3 mai comme prévu (absence du maire ce jour-là).
- Aides diverses du conseil Régional :
 - o Soutien à l'élevage pour EARL VERGNAUD : 4266 €
 - o Maison en bois économe en énergie pour GIRET Danièle : 8000 €
 - o Ticket Sports pour association Gym : 25 €
- C.L.I.S. pour le site d'enfouissement des déchets d'Amailoux : compte rendu disponible en mairie
- INSEE : enquête en 2010 sur l'emploi en France dans quelques familles de Chiché qui seront tirées au sort.
- Bulletin d'informations municipales de Chichée disponible au secrétariat.
- Etude pour implantation d'écrans lumineux reçue en mairie.
- Courrier de la région concernant l'instruction d'une demande de protection d'un site au titre de la Loi sur les monuments historiques pour le prieuré de « La Poraire ». Si l'avis était favorable, dans un périmètre de 500 m tous travaux seraient alors soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.
- Jardin de la famille Hérault : accord définitif de la famille pour signer la vente. Succession à finaliser avant la signature de la vente.
- Jardin famille CROISE, rue du Commerce : signature cette semaine.
- Demande pour un T.I.G. (travaux d'intérêt général) pour une personne de la commune pour 30 heures à réaliser avec les services techniques.
- Formation défibrillateur auprès des associations : dates à confirmer pour les 4 et 6 mai. Réponse de Mr FAURET dans les prochains jours.
- Conseil d'école : comme d'habitude il a été beaucoup question des travaux. L'aménagement de la maison locative est satisfaisant. La directrice signale une forte fluctuation dans les effectifs. Le sujet du « pédibus » a été abordé, les enfants ne s'en plaignent pas, pour les enseignants, le système est satisfaisant avec une réserve cependant pour les maternelles si le car était supprimé pour le ramassage dans les

lotissements le matin. Les parents présents lors de ce conseil d'école étaient tous d'accord avec le pédibus sauf un. Aucun résultat sur la pétition n'a été donné lors du conseil d'école.

- Prochaines assemblées générales de « Le Rural » et « Chiché s'Ouvre »
- Suite à l'assemblée générale de la maison Dominique Savio, une information importante a été donnée : l'activité va s'arrêter sur le site du Plessis. En effet, Mme HENRY va reprendre son métier d'assistante sociale. L'activité serait alors transférée à Puyrajoux chez Mr FUSEAU.
- Fonctionnement du site internet : le nouveau processus est en cours concernant la parution des articles. Un courrier a été envoyé à tous les présidents d'association avec la charte. Ledit courrier + la charte sera également transmis pour information à tous les conseillers.

Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Compte rendu joint.

Un point à l'ordre du jour de la commission est soulevé : le dépôt sauvage de carcasses de voitures dégradant l'environnement et qui représente une pollution visuelle.

L'idée d'installer un composteur à l'atelier municipal est soumise à réflexion. A voir lors d'une prochaine commission.

3. NOTIFICATION DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Un courrier de la Sous-Préfecture a été adressé à la mairie demandant de modifier le taux de la taxe sur le foncier non bâti. En effet, pour des raisons d'arrondi, le taux doit être de 47,37 % et non pas 47,38 %. Une délibération rectificative sera donc prise en ce sens.

4. VOTE DE LA SUBVENTION 2010 POUR LA HALTE GARDERIE

L'association « Famille Rurale » de Chiché nous a fait parvenir le bilan 2009 pour la halte garderie. Il fait état d'un déficit de 2274 €. Cependant, des comptes sur livret sont inscrits sur le bilan pour une valeur de 43000 €. Les finances de l'association sont donc jugées saines.

La demande de subvention de ladite association pour 2010 est de 14.000 €. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

Demande de nettoyage de la cour arrière à réaliser par les employés communaux avec taille de l'arbre existant.

5. ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

Une démonstration d'un véhicule électrique a été organisée cette semaine. L'investissement représente un coût de 12.730 € HT soit 15.225 € TTC. Il faut compter une subvention de l'ADEME de 3000 € plus 3000 € du Conseil Régional.

Caractéristiques du véhicule : 2 places – charge de 500 kg maximum - Autonomie de 80 km – coût de consommation : 1 € aux 100 km.

Véhicule fabriqué à Chauvigny et assemblé chez Heuliez à Cerizay (faisceau fabriqué chez CFCA).

Après avoir pris connaissance des caractéristiques techniques et financières, le conseil accepte cet achat en remplacement du C15 qui arrive en bout de course. C'est également une décision symbolique pour la participation de notre commune au développement durable.

6. DEVIS POUR REPARATION DES CLOCHES

- Suite à la visite des Ets LUSSAULT, 3 devis ont été adressés pour l'entretien des cloches de l'église :

- remplacement des battants : 1942 €
- mise en sécurité de la cloche n° 3 : 1.700 €

Accord du conseil pour réaliser ces travaux de sécurité.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS

a. Judo Club de Bressuire

L'association de Bressuire sollicite une subvention de la part de la commune de Chiché.

Des séances d'entraînements ont lieu tous les samedis matins à la salle de sports de Chiché. Il y a actuellement 25 licenciés de la commune.

Le maire propose une subvention de 400 €. Etant précisé que si l'activité revenait sur Bressuire, la subvention serait alors revue.

Après en avoir délibéré et en tenant compte du montant des subventions données aux associations de la commune. Le conseil décide de voter à main levée pour ou contre le versement de la somme de 400 €.

Résultat du vote :

14 voix pour 400 €

2 abstentions

3 voix pour moins de 400 €.

b. Famille Rurale de Clessé pour le centre aéré cet été

Accord de principe pour la participation de la commune à cette activité qui n'existe pas sur la commune. Attendre la liste des enfants inscrits pour le versement de la somme. Pour information la somme de 2.60 € par enfant et par jour avait été accordée en 2009.

c. Ecole Notre Dame de Bressuire

A la suite de la réception en mairie d'un courrier de demande de subvention pour les enfants de la commune fréquentant cet établissement scolaire en classe spécialisée (CLIS), une demande d'information auprès de l'association des maires a été formulée. Le maire en fait le résumé.

La somme totale demandée est de 4.170 € pour 4 enfants pour les années 2004 à 2009.

Après en avoir délibéré et sans trouver de réponse positive ou négative ni même partiellement, le conseil décide de reporter la décision. Le maire souhaite posée la question lors de l'assemblée générale de l'association départementale des maires pour connaître la position des autres communes du département à ce sujet.

7. ACHAT DE MATERIEL POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Comme il en avait déjà été question, le matériel de chaque RAM reste à la charge des communes. L'achat de 6 chaises pour le centre d'accueil de Chiché. est nécessaire représentant une somme totale de 182 € HT. Accord du conseil.

8. DIAGNOSTIC DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET JEUX EXTERIEURS

A la demande de la commune la société BEC a réalisé un diagnostic du parc de matériel et équipement de la commune. Un registre détaillant chaque installation a été réalisé et est maintenant disponible à la mairie. Celui-ci fait un état des lieux. Il conviendra de tenir compte des recommandations diverses pour le remplacement futur des matériels anciens et/ou les adaptations.

9. VIABILISATION DE LA PARCELLE DE Mr CADUE Guy RUE DU STADE

Le maire présente au conseil municipal la situation de la parcelle située rue du Stade appartenant à Mr Guy CADUE faisant l'objet de la demande de raccordement aux réseaux.

Le coût d'extension du réseau s'élève à la somme de 9.190 €. La commune doit participer à hauteur de 1.654 € pour le raccordement électrique de ladite parcelle.

Quelques conseillers manifestent leur surprise devant le fait de devoir financer la viabilisation d'une parcelle privée.

La raison pour laquelle la commune doit participer est la suivante : cette parcelle a été classée en zone U du PLU.

Cependant, la commune peut-elle demander une participation du propriétaire ? Qu'en est-il de la taxe pour le raccordement au réseau d'eau pluviale ? Autant de questions qu'il convient de régler avant de prendre une décision. Affaire à suivre.

10. INSTALLATION VENDEUR AMBULANT DE MELONS

Un courrier émanant de Mr BILLON Jacques de MESSEME (86) sollicite la commune pour l'installation d'un point de vente de melons du 25 juin au 30 septembre.

Rappel droit de place pour le camion pizza : 52 € par mois

Après en avoir délibéré, le conseil accepte et propose la somme de 10 €/jour de location.